



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 12 décembre 2016, les règlements suivant ont été adoptés :

- RÈGLEMENT 2016-290 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-002 ET 98-030 DÉCRETANT LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ;
- RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE ;
- RÈGLEMENT 2016-292 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX;
- RÈGLEMENT 2016-293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS ;
- RÈGLEMENT 2016-294 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE;
- RÈGLEMENT 2016-295 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2017

Ces règlements entrent en vigueur le 14 décembre 2016.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 14 décembre 2016


.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **14 décembre 2016** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **14 décembre 2016**

Pierre Rondeau
.....